



## Conseil de sécurité

Distr.  
GENERALE

S/21062  
29 décembre 1989  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL CONCERNANT LES POUVOIRS DES REPRESENTANTS,  
REPRESENTANTS ADJOINTS ET REPRESENTANTS SUPPLEANTS DES MEMBRES DU  
CONSEIL DE SECURITE ELUS POUR LA PERIODE 1990-1991

A sa 34e séance, le 18 octobre 1989, l'Assemblée générale a élu la Côte d'Ivoire, Cuba, la Roumanie, le Yémen démocratique et le Zaïre comme membres non permanents du Conseil de sécurité pour un mandat de deux ans commençant à courir le 1er janvier 1990.

Conformément à l'article 15 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général annonce qu'en ce qui concerne la représentation des membres du Conseil de sécurité élus pour la période 1990-1991, il a reçu les communications ci-après.

Côte d'Ivoire. Pouvoirs signés le 11 décembre 1989 par le Président de la République de Côte d'Ivoire, attestant que M. Amara Essy a été nommé représentant de la Côte d'Ivoire au Conseil de sécurité, M. N'zi Nanan Koliabo Anet, représentant adjoint, et Mme Djénébou Kaba (née Camara), M. Emmanuel Amon, M. Djabia Joachim Anvire, M. Kouassi Florent Ekra et M. Marc Sery, représentants suppléants.

De l'avis du Secrétaire général, ces pouvoirs sont en bonne et due forme.

Cuba. Pouvoirs signés le 8 novembre 1989 par le Ministre des affaires étrangères par intérim de Cuba, attestant que M. Oscar Oramas Oliva a été nommé représentant de Cuba au Conseil de sécurité, Mme María de los Angeles Flórez Prida, représentante adjointe, et M. Abelardo Moreno Fernández, représentant suppléant.

De l'avis du Secrétaire général, ces pouvoirs sont en bonne et due forme.

Roumanie. Pouvoirs signés le 1er décembre 1989 par le Ministre des affaires étrangères de la Roumanie et confirmés par un télégramme daté du 29 décembre 1989 émanant du Ministre des affaires étrangères de la Roumanie, attestant que M. Petre Tanasie a été nommé représentant de la Roumanie au Conseil de sécurité, M. Ioan Voicu, représentant adjoint, et M. Nicolae Ionescu et M. Dumitru Tanasa, représentants suppléants.

De l'avis du Secrétaire général, ces pouvoirs sont en bonne et due forme.

Yémen démocratique. Pouvoirs signés le 2 novembre 1989 par le Ministre des affaires étrangères du Yémen démocratique, attestant que M. Abdalla Saleh Al-Ashtal a été nommé représentant du Yémen démocratique au Conseil de sécurité, M. Hussein Saeed Al-Alfi, représentant adjoint, et M. Nabil Khaled Missary et M. Abdulrahman Salem Bin Brek, représentants suppléants.

De l'avis du Secrétaire général, ces pouvoirs sont en bonne et due forme.

Zaïre. Pouvoirs signés le 11 décembre 1989 par le Président de la République du Zaïre, attestant que M. Adeito Nzengeya Bagbeni a été nommé représentant du Zaïre au Conseil de sécurité, M. Khabuji Lukabu, représentant adjoint, et M. Ngovuka Kibidi représentant suppléant.

De l'avis du Secrétaire général, ces pouvoirs sont en bonne et due forme.

-----

